

## Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | CFVU **Séance plénière du 10 juin 2024**

Délibération n°2024-21

**Objet :** 1. [DÉLIBÉRATION] Offre de formation 2024-2028 :

Maquettes pédagogiques et aménagements des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) au titre de l'année universitaire 2024-2025 des formations des composantes UFR LLSH, OSUC et les D.A.E.U A et B

**Pièce(s)-jointe(s) :** annexe jointe

VU les articles L712-6-1 et L.613-1 du code de l'Éducation ;

VU la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

VU l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 relatif au master MEEF ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 21 mars 2024 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licences, de masters, de licences professionnelles et de Bachelor Universitaire de technologie ;

VU les arrêtés du 1<sup>er</sup> août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs au diplôme national de licence ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

VU le courrier de la DGESIP du 8 avril 2009 sur l'organisation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences ;

VU les avis favorables du conseil de gestion des composantes concernées ;

VU les statuts de l'université d'Orléans.

**Considérant ce qui suit :** Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'adopter pour chaque année universitaire les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations pédagogiques dont l'université est accréditée à délivrer des diplômes nationaux.

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** La CFVU adopte les propositions relatives aux maquettes pédagogiques et aux M3C des formations au titre de l'année universitaire 2024-2025 mentionnées en annexe de la présente délibération.

**Article 2 :** la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	20
Membres en exercice :	39	Membres présents :	13
		Membres représentés :	7
		Total :	20

**La délibération est adoptée.**

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

La Présidente du Conseil Académique  
Caroline Andrezza



**Destinataires de la délibération :**

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,

Vice-Président formation et vie universitaire,

La direction des services généraux,

La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante

Service juridique de l'université d'Orléans.

**Modalité de recours contre la présente délibération :**

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

**L'ensemble des maquettes pédagogiques accompagnées des M3C seront accessibles sur l'intranet de l'université ainsi que sur le site web des composantes.**

<p><b>UFR LLSH</b>  LICENCE HISTOIRE ORLEANS  LICENCE HISTOIRE CHATEAUROUX  LICENCE LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES (LEA) ORLEANS [Modifications apportées en séance]  LICENCE LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES (LEA) CHATEAUROUX [Modifications apportées en séance]  L3 ANGLAIS/CHINOIS ORLEANS  LICENCE LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES (LLCER) ANGLAIS [Modifications apportées en séance]  LICENCE LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES (LLCER) ESPAGNOL [Modifications apportées en séance]  LICENCE GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT  LICENCE LETTRES  LICENCE SIENCES DU LANGAGE [Modifications apportées en séance]   MASTER LANGUES ET SOCIETES_Parcours MIR  MASTER LANGUES ET SOCIETES_Parcours TCM  MASTER LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES  MASTER LETTRES - TRANSITION [Modifications apportées en séance]  MASTER GEOGRAPHIE  MASTER GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT, ET DEVELOPPEMENT, PARCOURS GLET  MASTER HISTOIRE [Modifications apportées en séance]  MASTER HISTOIRE_Parcours MEMPHIS  MASTER SCIENCE DU LANGAGE [Modifications apportées en séance]   LICENCE PROFESSIONNELLE CARTOGRAPHIE  LICENCE PROFESSIONNELLE GEDT</p>	<p>20 votants  20 voix POUR</p>
<p><b>OSUC</b>  LICENCE SCIENCES DE LA TERRE  MASTER RISQUES ET ENVIRONNEMENT  MASTER SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT [Modifications apportées en séance]  LICENCE PROFESSIONNELLE FORETS, GESTION ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU</p>	<p>21 votants  20 voix POUR  1 voix CONTRE</p>
<p><b>D.A.E.U PRESENTIEL ET SONATE</b>  D.A.E.U A : dominante littéraire  D.A.E.U B : dominante scientifique  Les coefficients des deux D.A.E.U ont été modifiés en séance</p>	<p>21 votants  21 voix POUR</p>